



**Dossier d'inscription  
2019/2020**

**Ecole Les Deux Mains  
Le Bourg  
24330 Les Versannes-La Douze  
[ecolelesdeuxmains@gmail.com](mailto:ecolelesdeuxmains@gmail.com)**

## **Une école parentale**

**L'école parentale se veut un intermédiaire entre la famille et l'école « classique ».**

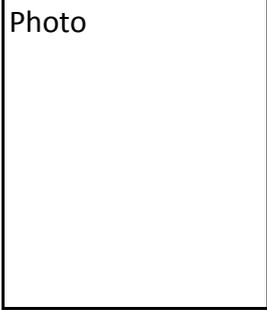
**Les parents d'élèves soutiennent activement l'école par leur apport financier, par l'organisation de fêtes et ateliers et par leur contribution aux comités qui régissent l'association.**

**La participation des parents n'est pas uniquement financière ou administrative. C'est un des éléments essentiels de la vie de l'école. Chacun avec sa personnalité, son savoir, ses compétences peut se proposer pour enrichir l'école et son quotidien, en accord avec le projet pédagogique.**

**Nous demandons donc aux parents d'être en accord avec les principaux choix éducatifs du projet pédagogique qui leur est remis à l'inscription.**

Enfant 1

Photo



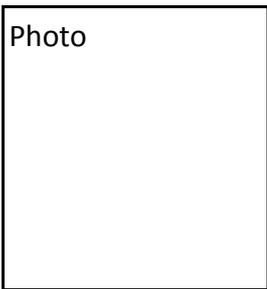
Je m'appelle .....

Je Suis né(e) le ..... à.....

Fille    Garçon

Enfant 2

Photo



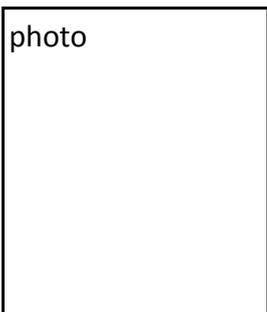
Je m'appelle .....

Je Suis né(e) le ..... à.....

Fille    Garçon

Enfant 3

photo



Je m'appelle .....

Je Suis né(e) le ..... à.....

Fille    Garçon

Mère

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

Téléphone fixe : .....Téléphone portable :  
.....

E.mail : .....

Autorité parentale :  oui  non

Adresse Principal de l'enfant  oui  non

Père

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable :  
.....

E.mail : .....

Autorité parentale :  oui  non

Adresse Principal de l'enfant  oui  non

Situation familiale des parents :

- Parent isolé                       Mariés ou vie commune                       Séparés ou divorcés  
 Famille recomposée

Autres enfants de la famille : Prénoms, Dates de naissance, Situation

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autres que les Parents

Nom :..... Prénom :.....  
Lien de parenté :..... Téléphone :.....

Nom :..... Prénom :.....  
Lien de parenté :..... Téléphone :.....

En cas d'urgence  
En cas d'absence des parents,  
contacter.....  
.  
lien de parenté :  
.....

Monsieur Madame  
.....  
domicile) : ..... Mobile : .....  
professionnel) : .....  
Santé générale de  
l'enfant :  
.....  
.....

Médecin Traitant :.....  
Téléphone :.....  
Adresse  
:  
.....  
.....

En cas d'hospitalisation nécessaire, nom de  
l'hôpital : .....

Date :..... /..... /.....

Signature de la Mère : Signature du Père :

## INFORMATIONS MÉDICALES

(Ces informations sont confidentielles et ne seront connues que de l'équipe pédagogique) -

« RAS » = rien à signaler

Alimentation :  RAS  régime particulier :  
.....

Préférences alimentaires :  
.....

Allergies :  RAS  allergies connues :  
.....

Traitement en cas de crise :  
.....

Pathologies :  RAS  pathologies passées :  
.....

pathologies actuelles :  
.....

Hospitalisations :  RAS  séjours à l'hôpital (raison, durée, année).....

Plan physique :  RAS  particularité :  
.....

Lunettes ? Appareil auditif ?

Plan psychologique et mental :  RAS  particularité :  
.....

Vaccinations :  vaccinations obligatoires à jour  autre situation :  
.....

Joindre photocopies des pages concernées du carnet de santé

Médicaments et hygiène de vie :  RAS  prise de médicaments inévitable pendant les heures de classe :

pratiques de santé, hygiène de vie particulière :

Orientation :  allopathie  homéopathie  naturopathie  autre :  
.....

Signature de la Mère : Signature du Père :

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT 3/6 ans**

(considérer comme une aide à la prise en charge pédagogique de votre enfant)

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Votre enfant est-il plutôt d'une nature dépendante ou indépendante ?

.....

Mange-t-il seul ? .....

S'habille-t-il seul ? .....

A quel âge a-t-il commencé à marcher ? .....

A parler ? .....

Remplir sur papier libre autant de fois qu'il y a d'enfants.

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT 3/6 ans et 6/11 ans**

Se couche-t-il facilement le soir ? .....

A quelle heure s'endort-il ? .....

Mange-t-il suffisamment bien le matin ? .....

Regarde-t-il la télévision chaque jour ? .....

Combien de temps ? .....

Contrôlez-vous la qualité de ce qu'il regarde ? .....

Sait-il écrire ? .....

L'enfant a-t-il déjà été scolarisé ? oui non

si oui, où ?

.....

.

Quel est son niveau ?

.....

.

Combien de temps ?

.....

.

L'enfant a-t-il été ou est-il suivi médicalement ou bien a-t-il passé des examens (éducatifs ou psychologiques) : ces informations sont très importantes pour l'intégration et le suivi de votre enfant, merci de joindre tout document ou explication sur papier libre nous permettant d'adapter notre approche pédagogique :

.....

.....

.....

.....

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner plus de détails, afin de mieux comprendre votre enfant (traits de caractère, événements marquants, difficultés particulières, petits bonheurs...):

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les centres d'intérêt ou les talents particuliers de votre enfant ?

.....  
.....  
.....  
.....

L'enfant a-t-il une (des) activité(s) extra-scolaire(s)? A quel moment ?

.....  
.....  
.....  
.....

Comment avez-vous connu notre école ?

(Si c'est sur la recommandation d'une personne, merci de nous indiquer son nom)

.....  
.....  
.....

Quel (s) critère (s) a (ont) motivé votre choix d'inscrire vos enfants dans cette école ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quel (s) talent(s)/connaissance(s)/passion(s) aimeriez vous transmettre à l'école ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avez vous une idée du format de votre intervention ou auriez-vous besoin de conseils pour l'animer ?

.....  
.....  
.....

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

### 1 Horaires – congés et absences

Les congés sont ceux en vigueur dans l'éducation nationale.

L'accueil des enfants le matin est de 8H45 à 9H15 jusqu'à 16h30. La classe commence à 9h15.

Au-delà de ces horaires le centre de loisirs de La Douze pourra accueillir votre enfant. L'inscription est à faire auprès de la Mairie. Un minibus prendra en charge votre enfant le matin et/ou le soir pour se rendre à l'école et/ou en repartir.

En cas d'absence prévenir l'École.

### 2. Inscription – Résiliation

L'inscription d'un enfant vaut participation active et adhésion aux valeurs fondamentales de l'association telles qu'elles sont définies dans le présent règlement et dans le projet pédagogique.

Toute réclamation doit être exclusivement adressée sur la boîte mail ou exposée en rendez-vous avec la Direction ou la Fondatrice .

L'enfant admis dans le groupe aura une période d'essai de 1 mois (peu importe le moment où il rentre dans l'année) à l'issue de laquelle :

- soit le contrat sera définitivement validé pour l'année scolaire,
- soit le contrat sera annulé quelle qu'en soit la raison, à l'initiative des parents ou de l'école
- Au-delà de cette date, les deux parties s'engagent réciproquement pour la période d'une année scolaire, ce qui implique la permanence dans la durée, autant de la part des éducateurs que des parents.

Dans le cas d'un départ définitif du territoire, d'une mutation professionnelle, d'une perte d'emploi, d'une maladie grave ou d'un divorce, un préavis écrit, de 2 mois, ainsi qu'un justificatif réel doivent nous être envoyés en recommandé avec accusé de réception. Ces conditions peuvent donner lieu à un remboursement des frais de scolarité au prorata de la date de départ.

Le contrat est renouvelable sur demande pour l'année suivante, après relecture du règlement et bilan de l'année passée.

L'évaluation des présences et absences de l'enfant est un point important ainsi que le respect des engagements parentaux.

Toutefois, si dans le courant de l'année, pour des raisons bien particulières qui causeraient des perturbations au bon fonctionnement de l'école, et si après discussion entre l'école et la famille aucune solution n'était trouvée, l'école se réserve le droit de mettre fin au contrat. Une partie des frais de scolarité pourront, après discussion et accord entre les parties, être remboursés.

Tout acte de violence quel qu'il soit, vis-à-vis d'un membre de l'équipe enseignante ou de l'équipe du bureau, du matériel ou des locaux, (menaces, insultes, dégradations volontaires, etc.....)

entraînera la résiliation immédiate du contrat sur le champ, sans préavis ni quelconque remboursement de notre part.

### **3. Panneau de communication**

Un panneau de communication ainsi qu'un calendrier seront affichés à l'entrée, sur la façade extérieure ; les familles sont invitées à prendre quotidiennement connaissance des informations qui seront également communiquées au travers du cahier de liaison. Le calendrier permet de planifier les vacances, les réunions, les sorties ainsi que les inscriptions des parents pour les divers besoins.

### **4. Comptes-rendus des activités de l'enfant**

L'année est organisée en 5 périodes :

Période 1 : du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre 2019

Période 2 : du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2019

Période 3 : du lundi 6 janvier au vendredi 21 février 2020

Période 4 : du lundi 9 mars au vendredi 17 avril 2020

Période 5 : du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2020

Lors d'une journée dédiée à chaque fin de période, des rendez-vous individuels avec les parents auront lieu avec l'enseignante en charge des enfants afin de faire le point sur le travail effectué. Un document sera affiché une semaine avant la fin de la période pour vous y inscrire.

#### **Dates des journées rendez-vous parents-équipe (sur inscription) :**

- jeudi 17 octobre 2019
- jeudi 19 décembre 2019
- jeudi 20 février 2020
- jeudi 16 avril 2020

Elle sera suivie d'une journée pédagogique qui permettra à l'équipe de se réunir pour préparer la période suivante. Lors de cette journée, vos enfants n'auront pas école.

#### **Dates des journées pédagogiques :**

- vendredi 18 octobre 2019
- vendredi 20 décembre 2019
- vendredi 21 février 2020
- vendredi 17 avril 2020

Ces journées pédagogiques sont essentielles pour assurer le suivi individualisé de votre enfant.

Pour communiquer avec nous ou obtenir un rendez-vous en dehors des journées dédiées, vous pouvez contacter :

Audrey Deschamps, directrice et enseignante de l'école au **06 09 22 55 88** ou par mail **ecolelesdeuxmains@gmail.com**

Sophie Mondher, présidente de l'association Expression Libre au **06 35 35 83 82**

### **5. Les sorties et ateliers parents /enfants en période scolaire**

Ils font partie intégrante des temps d'enseignement et leur coût est inclus dans les frais d'entrée. La présence de parents sur certaines sorties pourra être indispensable. Un minibus est mis à la disposition de l'école néanmoins il est possible qu'un système de covoiturage soit parfois nécessaire. Avant chaque sortie en dehors de la commune, une autorisation de sortie en expliquant les modalités vous sera soumise pour signature.

## **6. Entretien des locaux et paniers repas**

Quotidiennement le ménage sera réalisé par l'équipe et les enfants, et chaque weekend le ménage complet sera réalisé par l'assistante d'éducation.

Chaque enfant devra venir avec son panier repas (lunch box isotherme) et une serviette de table. Les couverts, assiettes et verres sont fournis par l'école.

## **7. La santé**

Les enfants malades ne peuvent pas être admis. Nous vous demandons donc de prévoir dès à présent des modes de garde adaptés à votre situation.

## **8. Divers**

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des jouets de la maison.

Seuls les objets transitionnels (nounours, doudou, mouchoirs, etc.) ne tombent pas dans cette catégorie.

Vêtements : Pour faciliter notre gestion des vêtements égarés, nous vous recommandons de marquer toutes les affaires de votre enfant avec son prénom .

## **9. Assurance.**

Chaque enfant devra être couvert par une assurance scolaire.

## Voici la liste du matériel à fournir dès la rentrée pour chaque enfant :

Pour tous les enfants :

- 1 sac de toile contenant des vêtements de rechange aux nom et prénom de l'enfant (à actualiser en fonction de la saison au cours de l'année)
- 1 paire de chaussons
- 1 gobelet avec dentifrice et brosse à dents marqués au nom et prénom de l'enfant
- 1 tenue de pluie et des bottes qui resteront à l'école
- 3 boîtes de mouchoirs
- 1 rame de papier A4 80g 500 feuilles
- 1 cahier de brouillon
- 1 tablier marqué au nom de l'enfant pour les ateliers d'arts plastiques

### Pour les enfants de maternelle :

- 1 petit cartable
- Une petite couverture et un coussin marqués au nom et prénom de l'enfant (pour le temps de sieste)
- 2 à 5 bâtons de colle UHU ou autre marque
- 1 porte-vues (120 vues)
- Pour les enfants de Moyenne et Grande Section seulement : 1 trousse garnie avec 3 crayons à papier HB, 1 gomme blanche et 1 taille-crayons avec réservoir

- 1 cartable (permettant de contenir des formats A4)
- 2 à 5 bâtons de colle UHU ou autre marque
- 1 cahier de poésie et chant 17x22
- 1 porte-vues (120 vues)
- 1 trousse garnie : 1 stylo 4 couleurs ; 3 crayons à papier HB ; 1 gomme ; 1 taille crayon à réservoir.
- 1 stylo plume avec effaceur et 1 agenda seulement pour les enfants de Cycle 3 : CM1/CM2)
- 1 double décimètre

### Pour les enfants de primaire :

Chaque enfant aura un cahier de liaison qui permettra à l'équipe pédagogique de communiquer avec les parents et vice-versa. Il vous permettra de noter les informations relatives à la vie de l'enfant que vous jugez importantes de nous communiquer. Il est très important que vous y vérifiiez chaque jour si des informations y sont notées.

## ECOLAGE ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Adhésion obligatoire à l'association «Expression Libre» 15 Euros /An

Chèque de Caution Obligatoire de 250 € (par enfant) est demandé à l'inscription permettant de réserver sa place. Il sera encaissé en cas de désistement à compter de deux mois avant la rentrée.

Ecolage pour l'année 2019-2020 : l'année scolaire s'entend du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Ils sont réglés de préférence par chèques ou virement (si paiement intégral). Chaque famille choisit le nombre d'échéances et nous remet entre 1 et 12 chèques au moment de l'inscription.

Nombre d'enfant inscrit par famille	Temps pleins (euros)	mi-temps (euros)
1	250/mois soit 3000/an	200/mois soit 2400/an
2	235/mois soit 2820/an	200/mois soit 2400/an
3	220/mois soit 2640/an	200/mois soit 2400/an

Les absences ne donnent lieu à aucune déduction.

En cas de déscolarisation en cours d'année hors condition du contrat, l'écolage reste dû jusqu'au 31 août, sauf si la place a pu être affectée à un autre enfant.

L'école étant sous statut d'école privée hors contrat, les salaires de la directrice-enseignante et de l'assistante d'éducation ne sont pas pris en charge par l'Education Nationale. Les frais de scolarité sont fixés par l'Association Expression Libre, en vue d'équilibrer son budget (salaires, assurances, électricité, téléphone, entretiens, taxes...).

Date de rentrée : ..... Montant de l'écolage : .....

Nous attestons de l'exactitude des informations ci-dessus et nous acceptons l'ensemble des conditions pratiques et financières.

Fait à .....

Le .....

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature de la mère

Signature du père

Autre responsable légal